

# Planification de l'étape 3

## Musique obligatoire, quatrième secondaire

Valérie Fortin, enseignante  
(450) 469-3187 ext. 4583  
[valerie.fortin @cssdhr.gouv.qc.ca](mailto:valerie.fortin@cssdhr.gouv.qc.ca)

**Planification du cours de musique 4<sup>e</sup> secondaire**  
**Étape 3**  
**Enseignante : Valérie Fortin**

<b>Compétences</b>	<b>Activités d'apprentissage</b>	<b>Nature des évaluations</b>
<p>Interpréter et créer des œuvres musicales (70 %)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprentissage du ukulélé (accords, rythmes d'accompagnements et lecture de tablatures)</li> <li>- Organisation et interprétation, en équipe, d'une courte composition</li> <li>- Interprétation de pièces et lecture d'exercices rythmiques au djembé (tambour africain)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen pratique individuel et /ou en petite équipe devant l'enseignante pour démontrer les acquis techniques et l'exécution des exercices et pièces travaillés pendant l'étape au djembé et au ukulélé.</li> <li>- Courtes créations (processus et résultat sonore)</li> </ul>
<p>Apprécier des œuvres musicales (30%)</p>	<p>Apprendre à reconnaître et à nommer les caractéristiques de différents styles musicaux Être capable de les situer dans leur contexte historique</p>	<p>Examens écrits sur les périodes à l'étude. (N.B une section de l'examen portera sur l'audition d'œuvres musicales)</p>

**Note importante : La réussite des unités du cours d'art en 4<sup>e</sup> secondaire est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.**